

REGLEMENT DE CONSULTATION MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES

	LABORATOIRES
	La fourniture de réactifs et consommables nécessaires à la réalisation d'examens divers de biologie médicale du GCS BIOLOGIE 85 et effectués sur les sites de ses laboratoires
	2025_LAB_GCS_004
	Codes nomenclature intégrés dans le présent document
	APPEL D'OFFRES
	102 LOTS
	Accord cadre à bons de commandes
	Mercredi 28 janvier 2026 avant 18h00
	Essais cliniques sur demande
	Variante(s)

A TITRE D'INFORMATION :

La cellule juridique commande publique du GHT Vendée/GCS Biologie 85 entre dans une démarche d'adaptation de ses documents de consultation qui va prendre quelques temps avant d'aboutir au résultat escompté :

1. En apportant du visuel dans nos dossiers de consultation afin d'attirer le regard sur les éléments importants ;
2. En vulgarisant autant que possible la lecture de nos documents auprès des opérateurs économiques tout en maintenant une sécurité juridique, essentielle pour nos établissements mais également pour nos titulaires.

Pour vous aider dans la lecture, quelques icônes pour vous repérer :



Le présent règlement de consultation comporte 26 pages numérotées de 1 à 26.

QUELQUES MOTS SUR L'ACHETEUR PUBLIC – SES PARTICULARITES

Le GCS Biologie 85 est constitué entre les Directions du CH de Fontenay le Comte, du CH Loire Vendée Océan (site de Challans) et du CHD Vendée (sites de la Roche sur Yon et Luçon) en collaboration avec leurs équipes médicales. Ces établissements ont décidé de confier l'exploitation d'un laboratoire de biologie médicale devenu unique.

Le GCS Biologie 85 est actuellement dans une démarche d'intégration de nouveaux établissements hospitaliers vendéens. Cette démarche est en cours de formalisation et validée par l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 15 octobre 2025. Un avenant à la convention constitutive du GCS Biologie 85 a été réalisé. Cet avenant est présenté à l'ARS Pays de la Loire, qui reste l'approbatrice finale.

A ce jour, les établissements qui souhaitent rejoindre le GCS Biologie 85 sont le CH de l'Île d'Yeu et le Groupe Public Hospitalier Médico-Social des Collines Vendéennes (GPHMSCV). L'entrée de ces établissements dans la structure GCS Biologie 85 est prévue au 1^{er} janvier 2026, sous réserve de l'approbation de l'ARS pays de la Loire.

Dans cette optique, les titulaires des marchés seront informés, dès que possible, de l'intégration des CH au sein du GCS Biologie 85. Une modification du marché par réexamen sera réalisée.

1. OBJET ET FORME JURIDIQUE DE LA CONSULTATION

1.1. OBJET DU MARCHÉ

La présente consultation a pour objet : la fourniture de réactifs et consommables nécessaires à la réalisation d'examens divers de biologie médicale du GCS BIOLOGIE 85 et effectués sur les sites de ses laboratoires au CHD Vendée (sites de la Roche sur Yon, Luçon), au CH Loire Vendée Océan (site de Challans) et au CH Fontenay-le-Comte.

1.2. ALLOTISSEMENT

Les besoins sont répartis en 102 lots dont la décomposition, les quantités sont indiquées en annexe 1 au cahier des charges (BPU/DQE).



Le candidat peut faire une offre pour un ou plusieurs lots. Chaque lot sera attribué séparément et dans son intégralité (sous lots compris). Nous nous réservons la possibilité d'attribuer un ou plusieurs lots à un même soumissionnaire. La présentation d'offres variables selon le nombre de lots susceptibles d'être obtenus n'est pas autorisée.

1.3. ACHETEURS PUBLICS CONCERNES

GCS BIOLOGIE 85

Représenté par son administratrice Mme Mélissa Malachoviez, ci-après nommé « GCS BIOLOGIE 85 ».

Site du CHD Vendée – Laboratoire la Roche sur Yon

Les Oudairies - Boulevard Stéphane Moreau
85925 LA ROCHE SUR YON Cedex 9

Site du CHD Vendée – Laboratoire Luçon

41, Rue Henry RENAUD
85407 LUCON

Site du CH Loire Vendée Océan – Laboratoire de Challans

BP 219
85302 CHALLANS CEDEX

Site du CH Fontenay le Comte – Laboratoire de Fontenay le Comte

CS 1003
85201 FONTENAY-LE-COMTE Cedex

Les autres établissements qui sont en cours d'intégration du GCS Biologie 85 (CH Yeu, GPHMSCV) qui n'ont pas estimé de besoin pourront se positionner sur un ou plusieurs lots en cours d'exécution des marchés. Nous réaliserons une modification des marchés en élaborant un acte de réexamen pour prendre en compte les futurs sites et leurs besoins.

1.4. FORME DE LA PROCEDURE

La consultation est lancée sous la forme d'**un appel d'offres ouvert** en application des articles L2124-2, R2161-2, R2161-3, R2161-4 et R2161-5 du Code de la Commande Publique.

La technique d'achat utilisée est **l'accord-cadre à bons de commande** conformément aux articles R.2122-2 à R.2162-6 et R. 2162-13 et suivants.



monoattributaire



multiattributaires

N° de lot	Minimum de commandes	Maximum de commandes
Tous les lots	non	Le maximum pour chaque lot correspond à deux (2) fois la quantité estimative annuelle. (Annexe 1)

Le marché s'exécutera au fur et à mesure de nos besoins, par l'émission de bons de commande. L'émission de bons de commande s'effectue sans négociation ni remise en concurrence.

1.5. BUDGET ESTIMATIF DE LA PROCEDURE

Le budget estimatif annuel est de 205 000 euros HT pour l'intégralité des lots de la procédure, hormis les lots 63,64 99 à 102 qui sont des nouveaux besoins.

1.6. NOMENCLATURE DES ACHATS

Codes CPV

Les codes CPV généraux sont : 33696500-0 : Réactifs de laboratoire

Les codes NCHFS (nomenclature des catégories homogènes des fournitures et services)

Famille d'achat (N-0)	Domaines d'achat (N-1)	Catégories d'achat (N-2)	Segments d'achat (N-3)	Code Catégories Homogènes Fournitures et Prestations
LABORATOIRES	Biochimie-immunoanalyse et toxicologie	Chimie clinique	Consommables & réactifs	18.561
LABORATOIRES	Biochimie-immunoanalyse et toxicologie	Electrophorèse	Consommables & réactifs	18.561
LABORATOIRES	Biochimie-immunoanalyse et toxicologie	Gaz du sang	Consommables & réactifs	18.562
LABORATOIRES	Biochimie-immunoanalyse et toxicologie	Immunoanalyse	Consommables & réactifs	18.621
LABORATOIRES	Biochimie-immunoanalyse et toxicologie	Toxicologie	Consommables & réactifs	18.565
LABORATOIRES	Equipements, consommables et produits généraux	Consommables	Consommables	18.552
LABORATOIRES	Equipements, consommables et produits généraux	Produits chimiques et colorants	Produits chimiques et colorants	18.552

LABORATOIRES	Génétique et biologie moléculaire	Biologie moléculaire	Consommables & réactifs	18.551
LABORATOIRES	Génétique et biologie moléculaire	Génétique	Consommables & réactifs	18.551
LABORATOIRES	Hématologie	Cytologie	Consommables & réactifs	18.573
LABORATOIRES	Hématologie	Cytométrie en flux	Consommables & réactifs	18.573
LABORATOIRES	Hématologie	hémostase	Consommables & réactifs	18.571
LABORATOIRES	Hématologie	Immuno-hématologie	Consommables & réactifs	18.581
LABORATOIRES	Immunologie	Allergies	Consommables & réactifs	18.583
LABORATOIRES	Immunologie	Auto-immunité	Consommables & réactifs	18.622

LABORATOIRES	Microbiologie	Bactériologie	Consommables & réactifs	18.601
LABORATOIRES	Microbiologie	Mycologie	Consommables & réactifs	18.603
LABORATOIRES	Microbiologie	Parasitologie	Consommables & réactifs	18.603
LABORATOIRES	Microbiologie	Virologie	Consommables & réactifs	18.602
LABORATOIRES	Périanalytique	Postanalytique	Consommables	18.552
LABORATOIRES	Périanalytique	Préanalytique	Consommables	18.552

1.7. VARIANTES AUTORISEES – VARIANTES EXIGEES

- Nous ne souhaitons pas la présentation de variantes. Vous devez donc répondre strictement au besoin décrit sans rien modifier.
- Nous souhaitons la présentation de variantes.



Nombre de variante(s) : 2 variantes maximum par lot.

Les variantes sont facultatives, à l'initiative du candidat.

Exigences minimales : la variante peut porter sur le conditionnement des articles/produits.

Exigences minimales de présentation : la variante doit être accompagnée de l'offre de base.

Elle doit être présentée individuellement par rapport à l'offre de base (offre financière et technique propre à la variante et portant la dénomination variante.)

Si un nombre supérieur de variantes est proposée, elles seront toutes rejetées intégralement.

1.8. PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES (PSE)

- Nous ne souhaitons pas la présentation de prestations supplémentaires éventuelles. Vous devez donc répondre strictement au besoin.
- Nous souhaitons la présentation de prestations supplémentaires éventuelles.

2. DOSSIER DE CONSULTATION

2.1. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation comprend :

- le présent règlement de consultation (RC) et ses 3 annexes : les modalités de dépôt d'une réponse électronique, nommage des fichiers, pièces à fournir si vous devenez attributaire ;
- le cahier des clauses administratives et techniques particulières (CCATP) ;
- l'acte d'engagement ATTRI1 ;
- le formulaire unique (DC1/DC2), formulaires classiques DC1, DC2 et DUME, attestation sur l'honneur (restrictions Russie) ;
- annexe 1 : descriptif des lots/Bordereau des prix unitaires/DQE ;
- annexe 2 : Proposition ristourne
- annexe 3 : Proposition remise
- annexe 4 : Fiche de renseignements/adhérent
- annexe 5 : Questionnaire prestations fournisseur
- annexe 6 : accompagnement accréditation COFRAC

2.2. MODIFICATIONS DU DOSSIER DE CONSULTATION



Nous nous réservons le droit d'apporter des modifications non substantielles sur les documents de consultation **jusqu'à 10 jours avant le délai de réception des offres**. Vous devez alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir éléver aucune réclamation à ce sujet.

Dans le cas où vous avez remis une offre avant les modifications, vous pourrez en remettre une nouvelle sur la base du dernier dossier modifié, avant la date et heure limites de dépôt des offres.

Ces modifications seront notifiées sur la plateforme, nous pouvons éventuellement accorder un délai supplémentaire si nous l'estimons nécessaire. La disposition ci-dessus est applicable en fonction de cette nouvelle date.

NOTA : vous êtes invités à vous identifier lors du téléchargement du dossier, afin de pouvoir être alertés par toute modification éventuelle du DCE ou de toute réponse aux questions posées par des candidats dans le cadre de la consultation.

Si vous relevez une erreur quelconque ou une contradiction dans les documents de consultation, faites part de vos remarques via la plateforme www.marches-publics.gouv.fr (en cherchant notre consultation) afin que nous puissions prendre les dispositions nécessaires pour réaliser un correctif.

2.3. VOUS AVEZ DES QUESTIONS AU SUJET DE LA CONSULTATION ?



Vous pouvez soumettre vos questions **jusqu'à 10 jours calendaires avant la date limite de remise des propositions** sur la plateforme PLACE uniquement.

Si vous souhaitez poser une question, le chemin pour accéder au module « question » est le suivant :

1. Sélectionner la consultation sur laquelle vous souhaitez poser une question
2. Sélectionner l'onglet n°2 « question » et cliquer sur « poser une question »
3. Le formulaire d'identification préalable à la question apparaît, cocher la case « conditions générales d'utilisation » et valider (en bas à droite)
4. Poser votre question dans le champ correspondant, limité à 250 caractères et/ou ajouter une pièce jointe si nécessaire

5. Envoyer votre question. Un message de confirmation indique que votre question a bien été enregistrée.
6. Si vous souhaitez visualiser votre question après envoi au GCS Biologie 85, vous pouvez retourner sur l'onglet 2 « question »
7. Quand nous aurons traité votre question, vous recevrez un mail de la plateforme PLACE vous indiquant un lien sur lequel vous pouvez cliquer pour obtenir la réponse.

Afin de permettre un échange optimum, il est souhaitable que vous centralisiez autant que possible vos questions en nous les envoyant en une seule fois.

Pour toute question relative à l'utilisation de la plateforme, un guide utilisateur est à votre disposition sous le chemin suivant : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.AccueilEntreprise> / rubrique AIDE (à droite de l'écran) / guides utilisateur/assistance

3. LA CONSULTATION VOUS INTERESSE : QUELLES SONT LES ETAPES A RESPECTER ?



PREMIERES ETAPES A SUIVRE :

3. Nous vous recommandons fortement de vous inscrire préalablement sur la plateforme (c'est gratuit), avant de télécharger le dossier de consultation, pour être informé des compléments ou modifications de la consultation, auquel cas vous ne pourrez pas être alerté et votre dossier risque l'irrégularité;
4. Vous pouvez ensuite télécharger les documents de la consultation qui sont mis à votre disposition **gratuitement** sur notre plateforme PLACE à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr> en cherchant cette consultation ;
5. Afin de pouvoir décompresser et lire les documents de la consultation, vous devrez disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : .zip, .rar, Excel, Word, PowerPoint, Access (Pack Microsoft Office 2003 ou supérieur), PDF ;
6. Vous devez vérifier que vous disposez de l'intégralité des documents de consultation et les consulter ;
7. Vous complétez l'intégralité des documents demandés ; si vous ne le faites pas, vous prenez le risque de voir votre dossier rejeté ;
8. Vous préparez votre réponse et vous la déposez sur la plateforme PLACE (sur la bonne consultation !) avant la date et heure limites. N'attendez pas le dernier jour pour déposer votre réponse, afin d'éviter le dépôt hors délai.

4. COMMENT CONSTRUIRE VOTRE DOSSIER DE REPONSE ?

Vous devez décomposez votre dossier de réponse en 3 parties. Nous sommes plusieurs personnes avec des métiers différents à lire et à étudier votre dossier. La forme est donc importante.

Votre dossier de réponse doit être composé de 3 sous-dossiers :

1. Eléments techniques
2. Eléments financiers
3. Eléments administratifs



ELEMENTS TECHNIQUES

Le dossier sera composé d'un mémoire technique comprenant les documents ci-dessous :

Document concerné (nature)	Format du document (libre ou imposé)	Transmission Obligatoire : OUI/NON	Signature Obligatoire : OUI/NON
Une fiche technique et descriptive pour chaque article proposé, obligatoirement rédigée en français	<u>Format libre</u> : De préférence au format PDF	OUI	NON
Une fiche de stress (étude de stabilité en temps réel sur le produit fini, tenant compte des conditions de transport et de stockage intermédiaires),	<u>Format Libre</u> :	OUI	NON
Une notice d'utilisation en langue française ou traduite en langue française	<u>Format Libre</u>	OUI	NON
Le certificat de marquage CE des produits proposés à associer au certificat IVDR pour	<u>Format Libre</u>	OUI	NON

les produits concernés et les mises à disposition associées à certains lots			
Pour chaque lot pour lequel il y a une MAD, l'indication des lieux, adresses et coordonnées du SAV	<u>Format libre</u>	Fortement recommandé au dépôt de l'offre et exigé au stade de la notification	NON
Pour chaque MAD, la procédure à suivre en cas d'échange standard	<u>Format libre</u>	Fortement recommandé au dépôt de l'offre et exigé au stade de la notification	NON
La fiche « aide à l'accompagnement de l'accréditation COFRAC »	<u>Imposé : Annexe 2</u>	NON	NON
Le questionnaire prestations fournisseur	<u>Imposé : Annexe 5</u>	OUI	NON
Les normes AFNOR et européennes	<u>Format Libre</u>	NON	NON
Les fiches de données de sécurité en français	<u>Format Libre</u>	NON	NON

Nous n'exigeons pas la signature des pièces au moment du dépôt de l'offre. Cependant, la signature manuscrite sera exigée par l'attributaire du lot. Nous ne disposons pas de la signature électronique.



ELEMENTS FINANCIERS

Document concerné (nature)	Format du document (libre ou imposé)	Transmission Obligatoire : OUI/NON	Signature Obligatoire : OUI/NON
<ul style="list-style-type: none"> o Une offre financière (Annexe 1), complétée dans tous ses éléments (prix unitaire HT, Taux de TVA, Montant total HT et TTC). Si le candidat présente une ou plusieurs variantes, elles doivent être chiffrées individuellement. <p>Le candidat transmettra le bordereau des prix unitaires (BPU) en format Excel ou équivalent pour faciliter l'utilisation des données</p>	<u>Format Imposé :</u> <u>Annexe 1</u>	OUI	NON
Proposition ristourne	<u>Format imposé :</u> <u>annexe 2</u>	<u>OUI</u>	<u>NON</u>
Proposition remise	<u>Format imposé :</u> <u>annexe 3</u>	<u>OUI</u>	<u>NON</u>
Taux d'escompte proposé pour un paiement inférieur à 50 jours	<u>Format Libre</u>	NON	NON
Catalogue des articles de même nature que l'objet du marché avec la ou les remises consenties	<u>Format Libre</u>	NON	NON

Tous les prix, prix unitaires ou montants totaux, devront être libellés en euros.

Nous n'exigeons pas la signature des pièces au moment du dépôt de l'offre. Cependant, la signature manuscrite sera exigée par l'attributaire du lot. Nous ne disposons pas de la signature électronique.



ELEMENTS ADMINISTRATIFS

- Une adresse mail d'un correspondant susceptible d'être contacté par PLACE pour des éléments complémentaires relatifs à la passation ou à l'exécution du marché,
- Nous souhaitons afin de gagner un peu de temps mais ce n'est pas obligatoire, un relevé d'identité postale ou bancaire,
- L'attestation sur l'honneur (restrictions Russie) datée et signée,
- Un dossier de candidature comprenant :
 1. « **Lettre de candidature – désignation du mandataire par ses co-traitants** » → **formulaire DC1 ou pièce équivalente**
 2. « **déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement** » → **formulaire DC2 ou pièce équivalente**



OU

Le GCS Biologie 85 propose un document unique (formulaire DC1 et DC2). Nous vous conseillons de compléter ce fichier en lieu et place des formulaires classiques DC1 et DC2.

OU

Un DUME (document unique de marché européen). En cas de groupement, chaque co-traitant doit fournir les renseignements demandés.

Tous les documents seront rédigés en langue française.



1. Vous n'êtes pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que nous pouvons obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit

gratuit.

2. Vous n'êtes pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables. Dans cette optique, vous devez indiquer quelle procédure (référence et objet) où vous avez transmis ces documents.



Concernant les groupements momentanés d'entreprises

Les opérateurs économiques sont autorisés à se porter candidat sous forme de groupement solidaire ou conjoint, sous réserve des règles relatives à la concurrence.

Le groupement est conjoint lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement s'engage à exécuter la ou les prestations qui sont susceptibles de lui être attribuées dans le marché.

Le groupement est solidaire lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement est engagé financièrement pour la totalité du marché.

Nous n'imposons pas une forme de groupement. Cependant, quelle que soit la forme du groupement que vous envisagez, L'un des opérateurs économiques membre du groupement nommé mandataire représentera l'ensemble des membres vis-à-vis du GCS Biologie 85 et coordonnera les prestations membres du groupement.



Vous ne pouvez pas présenter plusieurs offres pour le marché en agissant à la fois :

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements
- en qualité de membres de plusieurs groupements

La composition du Groupement ne peut être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché hormis dans les cas prévus à l'article L2141-3 du code de la commande publique.

Nous attirons votre attention sur le fait que si un candidat souhaite répondre à un marché, ou l'exécuter avec une ou plusieurs de ses filiales, il n'est pas considéré comme répondant seul. En effet, une filiale est une entité juridiquement distincte de la société mère, ce qui n'est pas le cas d'une succursale ou d'une direction. Pour travailler avec une filiale, il faut donc nécessairement passer par la sous-traitance ou la co-traitance.

5. COMMENT TRANSMETTRE MON DOSSIER DE REPONSE ?

Votre candidature et votre offre doivent être entièrement rédigées en langue française et exprimées en EUROS. Le dépôt électronique des dossiers est obligatoire.

Le dépôt électronique des plis s'effectue exclusivement sur le site (PLACE) : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

- Vous êtes invités à tester la configuration de votre poste de travail et répondre à une consultation test, afin de vous assurer du bon fonctionnement de l'environnement informatique.
- Après le dépôt du pli sur la plate-forme PLACE, un message vous indiquera que l'opération de dépôt du pli a été réalisée avec succès, puis un accusé de réception vous sera adressé par courrier électronique donnant à votre dépôt une date et une heure certaines, la date et l'heure de fin de réception faisant référence.



Vous trouverez sur le site www.marches-publics.gouv.fr :

- Un «guide utilisateur» téléchargeable qui précise les conditions d'utilisations de la plate-forme des achats de l'État, notamment les prérequis techniques et certificats électroniques nécessaires au dépôt d'une offre dématérialisée.
- vous disposez d'une aide qui expose le mode opératoire relatif au dépôt des plis électroniques.
- Plusieurs documents et informations sont disponibles à la rubrique « aide » de la plate-forme:
 - o Manuel d'utilisation afin de faciliter le maniement de la plate-forme ;
 - o Assistance téléphonique ;
 - o Module d'autoformation à destination des candidats ;
 - o Foire aux questions ;
 - o Outils informatiques.

Quelques règles vous sont transmises en annexes au présent règlement de consultation sur le dépôt électronique des offres et également sur le nommage des fichiers.

6. QUAND DOIS-JE REMETTRE MON DOSSIER ?



La date **limite** de remise des plis est fixée au :

Mercredi 28 janvier 2026 avant 18h00

Une fois déposés, les plis reconnus conformes ne pourront plus être retirés.

Les dossiers qui parviendraient après la date limite du dépôt ne seront pas analysés. Il vous appartient de prendre vos dispositions afin que votre dossier soit réceptionné dans les délais.

Si vous transmettez plusieurs plis, seul est ouvert le dernier pli reçu dans le délai fixé ci-dessus.

7. DELAI DE VALIDITE DE VOTRE OFFRE

Le délai de validité de votre offre est maintenu pendant 6 mois à compter de la date limite de remise des offres.

8. ESSAIS - TESTS

Lors de la mise en place d'une procédure d'appel d'offres, la mise en place d'essais dits d'adaptabilité à l'usage permet de juger concrètement de la qualité, des caractéristiques, de la conformité et de la praticité de l'article/produit.

8.1. LES MODALITES D'ENVOI DES ECHANTILLONS



Nous ne testerons pas les échantillons qui ont déjà fait l'objet de tests et qui sont déjà utilisés par le GCS Biologie 85.

Vous pourrez donc envoyer vos échantillons **UNIQUEMENT** sur demande du cadre de santé.

- ✓ **Les échantillons seront remis à titre gracieux ;**
- ✓ **L'échantillon envoyé doit correspondre à une référence indiquée dans votre offre ;**
- ✓ **Ces échantillons (ou échantillons supplémentaires) devront être envoyés dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de la demande du cadre de santé ;**
- ✓ Chaque spécimen/échantillon sera bien identifié et devra porter les indications suivantes :
 - le nom du candidat,(et non celui du fabricant si différent du candidat)
 - la désignation exacte du produit,
 - la référence du produit,
 - la marque du produit,
 - le numéro de lot du produit.
 - La date de péremption du produit
 - Les conditions de conservation du produit
 - La MAD de matériel pour les produits concernés

Tous les échantillons devront parvenir au GCS BIOLOGIE 85 (au sein du CHD Vendée site de la Roche sur Yon);

L'envoi portera la mention : « **Echantillons : Appel d'offres ouvert : Fourniture de réactifs et consommables pour examens de laboratoire** ».

Ces échantillons seront à envoyer à l'adresse suivante :

GCS BIOLOGIE 85

CHD Vendée

Les Oudairies

Magasin Central

A l'attention de Mme Bodet ou Mme Tubiana ou Mme Aubret ou Mme Julien
85925 LA ROCHE SUR YON Cedex 9



Un exemplaire de chaque échantillon retenu sera gardé comme référence pendant toute la durée du marché.

Vous êtes responsables du bon acheminement de vos échantillons au GCS Biologie 85. Nous ne pouvons être tenus pour responsable en cas de réception tardive.

Si vous refusez la fourniture des échantillons pour la mise en place des essais dans les délais impartis, vous vous exposez au rejet de votre offre.

Tout échantillon non correctement étiqueté constituera un motif de rejet de l'offre.

Tous les échantillons correspondant à une offre non retenue dans le cadre du marché resteront à la disposition du candidat pendant un délai d'un mois à compter de la communication des résultats de la présente procédure.

Tout contact avec le GCS BIOLOGIE 85 devra se faire par l'intermédiaire des cadres du laboratoire de biologie, dont les coordonnées sont indiquées à l'article 11.

8.2. PRESENTATION D'EQUIPEMENTS EN MISE A DISPOSITION

Pour les lots pour lesquels une telle possibilité est envisagée, le cadre de santé pourra vous demander la mise à disposition des équipements dans le cadre d'une présentation ou d'essais cliniques avec les consommables objet du lot mis en concurrence.

Cette mise à disposition d'équipements pourra s'effectuer sur l'un des sites du GCS Biologie 85 avec le matériel proposé dans votre offre afin de réaliser une vacation d'une journée. Le matériel pourra être livré la veille si nécessaire pour installation et mise en service. Durant ces essais cliniques ou présentation vous devez assurer une présence dans le service concerné. Une fiche technique et fonctionnelle devra accompagner chaque matériel.

Lors de cette mise à disposition, vous devrez fournir tous les documents (marquage CE, manuel d'utilisation en français, la fréquence de maintenance préventive, caractéristiques techniques...) nécessaires.

La mise en place de la présentation ou de l'essai clinique est entièrement à votre charge (les frais de déplacement, de restauration, d'hôtellerie si nécessaires).

Vous avez la responsabilité du matériel pendant la durée de la présentation et des essais. Vous devez vérifier votre souscription assurantielle couvrant votre responsabilité civile si celle-ci venait à être engagée en cas d'incident ou d'accident de toute nature.

Dans un souci d'égalité de traitement des soumissionnaires, vous devrez respecter la période de test communiquée sous peine d'exclusion. Il ne sera pas autorisé à visiter les services après cette période.

Le refus d'organiser une présentation ou un essai ou l'organisation d'un essai avec un matériel différent de celui proposé dans votre offre vous expose au rejet de votre dossier.

9. COMMENT EST EVALUÉ VOTRE DOSSIER ?



Nous nous réservons la possibilité d'évaluer les offres avant les candidatures.

Si des pièces sont incomplètes ou manquantes dans les dossiers de candidature, nous nous réservons la possibilité de demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature. Si vous êtes concernés et que vous ne régularisez pas dans le délai imparti, votre candidature sera rejetée.

9.1. COMMENT EST EVALUÉE VOTRE CANDIDATURE ?

Nous vérifions que les conditions de participation sont respectées à l'appui du dossier de candidature.

Nous vérifions :

1. L'aptitude à exercer l'activité professionnelle par votre inscription au registre du commerce et des sociétés (le cas échéant) ;
2. Vos capacités économiques et financières ;
3. Vos capacités professionnelles et techniques.

Si vous présentez manifestement des capacités insuffisantes au regard de l'objet du marché et de ses conditions d'exécution, votre candidature sera rejetée.

9.2. COMMENT EST EVALUÉE VOTRE OFFRE ?

Votre offre est évaluée sur les critères avec les pondérations suivantes :

- Critère n°1 : coût financier Pondération totale 35%
- Critère n°2 : valeur technique Pondération totale 55%
 - Qualité analytique (40%)
 - Ergonomie, facilité d'utilisation (15 %)
- Critère n°3 : Prestations fournisseur Pondération totale 10%

Méthode d'évaluation :

1. Critère « coût global de la solution » - pondération 35%

Le critère « coût financier » est évalué selon la méthode suivante :

$$\text{Note} = \frac{\text{Prix de l'offre la plus basse}}{\text{Prix de l'offre étudiée}} \times 20$$

Les candidats obtiendront une note /20 à laquelle sera appliquée la pondération associée (35%).

2. Critère « Valeur technique » - pondération 55%

Ce critère a pour objectif de juger la qualité des produits du lot, l'ergonomie et facilité d'utilisation de ces produits proposés dans l'offre à travers la documentation technique, les tests sur les échantillons demandés et également au regard des fiches techniques associées à chaque produit proposé.

3. Critère « Prestation fournisseur »- Pondération 10%

Ce Critère n° 3 est évalué sur la base du questionnaire en annexe 5.

En cas de discordance constatée dans une offre, le GCS Biologie 85 se réserve la possibilité de demander à tous les soumissionnaires concernés de régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié. Dans le cas où le GCS Biologie 85 n'utilise pas cette simple faculté de régularisation, les prix unitaires nets H.T. portés en chiffres sur les actes d'engagement ou sur les tableaux annexés prévalent sur toute autre indication de l'offre.

En cas d'égalité entre deux candidats dans la note globale, la préférence ira à la note la plus élevée du critère le plus fortement pondéré.



Dans tous les cas, la régularisation demeure une simple faculté offerte au pouvoir adjudicateur et non une obligation. Si le pouvoir adjudicateur décide de procéder à la régularisation des offres, celle-ci se fera dans le respect de l'égalité de traitement des candidats, ce qui suppose que toute demande de régularisation sera adressée à tous les soumissionnaires ayant remis une offre susceptible d'être régularisée, et ce dans un délai approprié, c'est-à-dire suffisant pour permettre aux soumissionnaires de remédier utilement aux irrégularités. Ceci s'entend hors offre déclarée anormalement basse. Les erreurs purement matérielles ou les demandes de complétude d'une offre ne peuvent plus être rectifiées que dans le cadre de demande de régularisation.

La régularisation d'une offre ne doit jamais conduire le soumissionnaire à changer les caractéristiques substantielles de son offre, ce qui aboutirait à la présentation d'une offre nouvelle.

La régularisation d'une offre ne doit pas être confondue avec la demande de précision d'offre, qui n'est qu'une simple invitation faite au soumissionnaire de communiquer les éléments et détails permettant de décrire plus clairement l'offre ou de l'expliquer avec une plus grande exactitude.

10. COMMUNICATION DES RESULTATS

Les candidats seront informés des résultats de la procédure par le biais de la plateforme Profil acheteur du GCS Biologie 85 (plateforme PLACE). Dans cette perspective, vous fournirez une adresse mail valide qui servira de correspondance pendant toute la durée de la procédure.

10.1. DOCUMENTS A FOURNIR PAR L'ATTRIBUTAIRE AVANT LA SIGNATURE DU MARCHÉ

Tous les documents sur lesquels nous exigeons une signature devront être signés par la personne habilitée à engager la société et dont le nom sera mentionné dans les différentes rubriques des documents de candidature et d'offre.



L'attributaire devra impérativement fournir **avant la signature du marché** les documents suivants :

- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales au 31 décembre de l'année précédent celle de l'attribution du marché reçus ;
- L'attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 du code de la sécurité sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions et datant de moins de six mois (articles D8222-5 du code du travail ou D8222-7 pour un candidat établi à l'étranger) ;
- Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers (extrait K, K bis ou D1) datant de moins de 6 mois, ou à défaut, numéro SIREN.

Le cas échéant :

- La liste nominative des salariés étrangers employés par le titulaire soumis à autorisation de travail (articles D8254-2 à D8254-5 du code du travail).



Ces pièces sont à produire tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché sans demande expresse de l'acheteur public.

Pour les entreprises établies à l'étranger, la copie de la déclaration de détachement de salariés étrangers et la désignation du représentant de l'entreprise sur le territoire national (article R1263-12 du code du travail). Ces pièces sont à fournir avant le détachement des salariés concernés.



Le délai imparti par le GCS Biologie 85 pour remettre ces documents est mentionné dans le courrier adressé au candidat retenu. **Ce délai ne pourra être supérieur à 10 jours, auquel cas, nous ferons appel à la deuxième meilleure offre au classement global pour devenir attributaire du marché.**

10.2. ATTRIBUTION DU MARCHE



Vous n'êtes plus obligé de transmettre un acte d'engagement signé (ATTRI1) au moment du dépôt de votre dossier d'offre. Par contre, ce document devra être signé au moment de l'attribution.

Au moment de la signature de l'ATTRI1, vous devrez joindre le pouvoir habilitant le signataire. En cas de groupement, l'ATTRI1 devra être signé par tous les membres du groupement si le mandataire n'est pas habilité à signer seul l'offre.



Le GCS Biologie 85 ne disposant pas de la signature électronique pour procéder aux notifications de marchés, un acte d'engagement papier signé devra être transmis par voie postale à l'adresse suivante sur demande du GCS Biologie 85 :

GCS BIOLOGIE 85
CHD VENDEE
Cellule Juridique des Contrats de la Commande Publique
Domaine fournitures et services généraux
Département territorial des ressources matérielles et du patrimoine
Les Oudairies
85925 LA ROCHE SUR YON CEDEX

11. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES EN CAS DE DYSFONCTIONNEMENT DE LA PLATEFORME PLACE

Les contacts sont :

- Aspects Techniques et Fonctionnels :
- Cadres de santé laboratoire de Biologie

Mme Bodet Céline
Tel : 02.51.44.65.19
Mail : celine.bodet@ght85.fr

Mme Tubiana Catherine
Tel : 02.51.44.61.31
Mail : catherine.tubiana@ght85.fr

Mme Julien Aurélie
Tel : 02.51.08.50.15
Mail : aurelie.julien@ght85.fr

- Aspects administratifs - Marchés

Mme Anaïs TATIBOUET
Gestionnaire marchés
Département des Ressources Matérielles
Cellule juridique des contrats de la commande publique
Tél. : 02.51.44.64.52
Mail. : anaïs.tatibouet@ght85.fr

- Aspects juridiques – Marchés

Mme Sabrina CHARLES
Responsable juridique Commande Publique
Département des Ressources Matérielles
Cellule juridique des contrats de la commande publique
Mail : sabrina.charles@ght85.fr

12. INSTANCE CHARGEÉE DES RECOURS

L'instance chargée des recours relatifs à la procédure de passation du marché est le

Tribunal Administratif de Nantes
6 allée de l'Ile Gloriette
BP 24111
44041 NANTES Cedex 01

Le service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours est le greffe du tribunal administratif de Nantes :

6, rue Ile-Gloriette
44041 NANTES
Courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr
Adresse internet : <https://nantes.tribunal-administratif.fr>
Tel : 02 55 10 10 02
Fax : 02 55 10 10 03

Voies et délais de recours : le candidat a la possibilité d'introduire

- Un référé précontractuel (article L. 551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative) jusqu'à la signature du contrat ;
- Un référé contractuel (article L 511-13 à L.551-23 du Code de justice administrative) à compter de la signature du contrat et au plus tard le 31ème jour suivant la publication de l'avis d'attribution ;
- Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat dans les deux mois suivant la publication de l'avis d'attribution.

A La Roche sur Yon, le

19 DEC. 2025

L'administratrice du GCS Biologie 85

M. MALACHOVIEZ

Text

GCS BIOLOGIE 85
Administrateur



26